

SERVICE RESTAURATION ET PÉRISCOLAIRE

Restauration scolaire (écoles maternelles et primaires publiques et privées)



Restauration scolaire

>Que votre enfant soit inscrit en école publique (Jean Monnet ou Marie Curie) ou en école privée (Sainte Marie-Saint Joseph) la restauration scolaire est municipale.

Pour que votre enfant puisse manger à la cantine, il doit obligatoirement être inscrit via le portail famille.

Pour pouvoir accéder au portail famille vous devez avoir reçu par mail un mot de passe et un identifiant après avoir inscrit votre enfant.

Si vous ne les avez pas reçus, contactez le service scolaire par mail : service.periscolaire@heric.fr

L'inscription est validée à partir du moment où votre dossier est à jour sur le portail famille (vaccinations, problèmes médicaux, personnes autorisées à venir chercher les enfants, autorisation de sortie, changement de numéro de téléphone etc...)

>Tarifs au 1^{er} novembre 2018

Le prix du repas varie selon votre quotient familial :

Inférieur à 564 : 2€30

De 564,1 à 714 : 3€35

De 714,1 à 864 : 3€53

De 864,1 à 1014 : 3€71

De 1014,1 à 1164,1 : 3€89

De 1164,1 à 1314 : 4€07

De 1314,1 à 1464 : 4€25

De 1464,1 à 1614 : 4€43

Supérieur à 1614 : 4€54

Protocole d'accueil individualisé P.A.I. : Pour les enfants concernés par une mise à jour d'un PAI, il est indispensable de fournir un certificat médical d'une validité de moins d'un mois pour la rentrée de septembre.

Consultation des menus

Après avoir créé un compte, vous pourrez télécharger les menus sur [le site www.radislatoque.fr](http://www.radislatoque.fr) 



Radis La Toque

Périscolaire (uniquement Jean Monnet et Marie Curie)



> Les horaires

-Le matin entre 7h30 et 8h40

- En fin de journée entre :

16h10 et 18h30 à Jean Monnet (facturation à partir de 16h30)

16h15 et 18h30 à Marie Curie (facturation à partir de 16h30)

Il n'y a pas de réservation à faire pour bénéficier de ce service mais votre dossier sur le portail famille doit être complet et à jour.

>Le coût pour 15 min

Le prix de l'accueil varie selon votre quotient familial :

Inférieur à 564: 0€42

De 564,1 à 714 : 0€43

De 714,1 à 864 : 0€44

De 864,1 à 1014 : 0€45

De 1014,1 à 1164,1 : 0€46

De 1164,1 à 1314 : 0€47

De 1314,1 à 1464 : 0€48

De 1464,1 à 1614 : 0€49

Supérieur à 1614 : 0€50



Mairie d'Héric

12 rue de l'Océan
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00